

PRUDENCE ACTION DE CHASSE

EN FORÊT DOMANIALE DE MONTMORENCY

Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces joumées, des panneaux "CHASSE EN COURS" sont disposés en périphérie du secteur chassé.



CHASSE EN CONTINU de 9 H à 17H30

Du 8 novembre 2018 au 21 février 2019

Novembre : jeudis 8, 15, 22 et 29

Décembre : jeudis 6, 13 et 20

Janvier: jeudis 10, 17, 24 et 31

Février: jeudis 7, 14 et 21

